



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLLONGUES (Suppléante) - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

M. Thierry BARDOU a donné procuration à M. Edouard DELOUVRIER.

N° 2017/121

Objet : Contrat Enfance-Jeunesse 2015-2018 : approbation d'un avenant intégrant l'activité « Centre de Loisirs de Fiac »

Vu la délibération n°2015/100 du 29 septembre 2015 approuvant une décision de principe pour le renouvellement du Contrat « Enfance-Jeunesse » 2015-2018,

Vu la délibération n°2017/74 du 20 juin 2017 élargissant l'intérêt communautaire de la compétence extra-scolaire à l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) créé sur la Commune de Fiac,

Vu la délibération n°2017/93 du 10 octobre 2017 approuvant la participation de la CCLPA au fonctionnement de l'Association « Centre de loisirs de Fiac »,

Monsieur le Président précise aux membres de l'Assemblée l'intérêt d'inscrire l'activité « centre de loisirs de Fiac » dans le contrat Enfance-Jeunesse de la CCLPA afin de pouvoir obtenir des financements de la CAF et de la MSA.

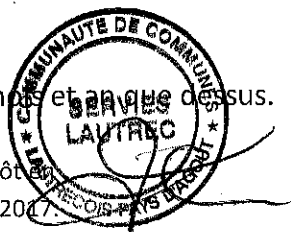
Monsieur le Président propose donc d'approuver un avenant au contrat Enfance-Jeunesse 2015-2018 conclu avec la CAF du Tarn et la MSA pour intégrer l'activité du centre de loisirs de Fiac.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant au contrat Enfance-Jeunesse 2015-2018 conclu avec la CAF du Tarn et la MSA permettant d'intégrer l'activité du centre de loisirs de Fiac,
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et années ci-dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt
Sous-Préfecture le 20 décembre 2017.



Le Président,

Raymond GARDELLE